|  |  |
| --- | --- |
| Association des Jardins Familiauxde la VILLE de RENNES*Association régie par la loi du 1er juillet 1901**Siège social* : **6, rue Arthur Fontaine** 35000 RENNES | Rennes, le 20 janvier 2018 |
|  |  |
| **🕾**  02 99 79 12 57 Permanences : **Mardi, mercredi, jeudi**14 h 00 - 17 h 00  |  |
| Mail : jardinsfamiliaux.rennes@orange.fr<http://www.association-jardins-familiaux-rennes.fr> |  |

Ref courrier : VL/GR 2018-xx

Secteur :……………… Jardin n° : …..

Objet : **…………………**

**Lettre R.A.R**.

Madame, Monsieur,

Malgré les différents courriers de relance vous ne vous êtes toujours pas acquitté de la redevance pour votre jardin et des frais qu’entraine ce retard de paiement. Cette dette s’élève aujourd’hui à …………€ majorée des frais de ……€ soit un total de ……………€

Vous ne vous êtes pas non plus présenté à la convocation du ……………. devant le bureau de l’Association pour donner les motifs de ce retard.

En conséquence, la décision de vous exclure et de vous retirer votre jardin a été prise par le Comité Directeur de l’Association le ……………… et devient définitive.

Nous vous demandons de libérer votre jardin pour le ………. au plus tard pour permettre au Comité de Secteur de ……………….de réattribuer ce jardin.

Vous devez reprendre contact avec les membres du Comité de Secteur pour convenir de cette restitution et rendre les objets remis par l’Association à votre arrivée (clefs de robinet, ou clef de portail, ou compteur, etc ….). Si vous ne le faites pas votre cabanon sera ouvert et vidé par le comité de secteur.

Si vous y opposez, votre dossier étant simultanément transmis aux services de la Ville de Rennes, ce sont eux qui se chargeront de procéder à votre expulsion par les voies judiciaires et vous aurez à payer tous les frais de justice.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

 Le Président de l’Association

 Vincent LOUVEAU